

PASS EXPERTISE BIO

CONDUIRE UN PROJET DE CONVERSION

Pour mesurer la faisabilité du passage en bio et les conséquences pour son exploitation



PUBLIC

- Tout agriculteur envisageant la conversion de son exploitation ou le développement d'un atelier en bio



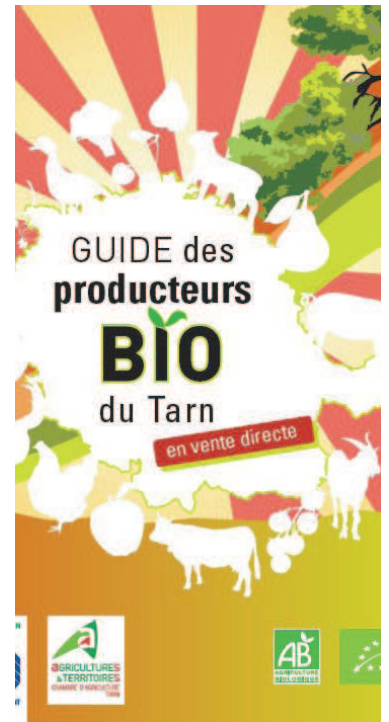
LE SERVICE

- Première information et orientation par le Point Info bio
- Une rencontre avec un conseiller d'entreprise et un conseiller technique pour analyser et définir les conditions de votre conversion en bio
- Réalisation et remise de l'étude économique et des conditions de réussite (technique, système)
- 1 visite de suivi technique dans les 6 mois



DES RESULTATS

- Diagnostic de faisabilité de la conversion en agriculture biologique
- Etude économique et compte-rendu de conseil



LES PLUS

- La complémentarité d'un conseil économique et d'un conseiller technique, un atout de la Chambre d'agriculture
- Une visite de suivi dans les 6 mois
- La prestation est prise en charge à 80 % par le Conseil Régional (Pass Expertise Bio sous conditions d'éligibilité)

CONTACTS Point Info Conversion Bio